

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2020

---

CONTENUS HAINEUX SUR INTERNET - (N° 2534)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CL12

présenté par  
Mme Lorho

-----

### AVANT L'ARTICLE 6

Après le mot :

« contenus »,

rédiger ainsi la fin de l'intitulé du chapitre IV :

« ne répondant pas aux standards de la communauté ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La haine n'a pas de définition juridique. C'est une notion morale subjective qu'il ne nous appartient pas de définir.